



Bulletin d'information du Groupe Indépendant Libéral et Démocratique

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX – CONSEIL DE L'EUROPE

MAI 2020

SOLIDARITE, SOUTIEN ET ENTRAIDE

Marc Cools, Président du GILD

DANS CE NUMERO

SOLIDARITE,
SOUTIEN ET
ENTRAIDE

LE MANUEL SUR
LES DROITS DE
L'HOMME

PROCHAINES
REUNIONS



La pandémie liée au coronavirus frappe durement nos différents pays. Les travaux de notre Congrès en sont bouleversés. La session du mois de mars a dû être annulée.

La pandémie entraîne une crise sanitaire mais aussi une crise économique et sociale qui est dans plusieurs pays sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale. Dans chaque pays mais aussi au niveau international les autorités publiques adoptent des mesures et des plans de relance pour en limiter la portée.

Notre groupe apporte son soutien à toutes celles et à tous ceux qui souffrent de cette crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. Cette crise montre les limites de la mondialisation et la nécessité de rapatrier sur notre continent

européen certaines activités industrielles et stratégiques. Elle montre aussi l'importance de ne pas désinvestir mais au contraire d'accroître ses efforts dans le secteur de la santé publique.

L'Europe a été prise de surprise par la crise financière de 2008 née aux Etats-Unis. Elle a été prise de court par la pandémie du coronavirus dont l'origine est en Chine. Demain d'autres grandes crises peuvent se produire. Ce sera peut-être dans le numérique ou dans un autre domaine.

L'Europe doit être capable d'anticiper la survenance de crises majeures, elle doit se préparer à leur possibilité et être à même d'y réagir. Et quand je parle de l'Europe je ne parle pas que de l'Union Européenne mais de la grande Europe que constituent les 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Je regrette pour ma part que le Conseil de l'Europe n'ait pas été plus présent dans cette crise du coronavirus.

Quand celle-ci sera terminée ce sera le moment de s'interroger si tout ce qui devait être fait par chaque niveau de pouvoir l'a été et suffisamment rapidement. Un constat positif peut toutefois déjà être tiré. C'est **la grande solidarité dont sont capables nos concitoyens en période de crise**.

Un peu partout et dans chaque pays des initiatives de solidarité ont fleuri. Ainsi dans ma commune, Uccle en région bruxelloise en Belgique, les secouristes bénévoles d'une association similaire à la Croix-Rouge se sont mobilisés pour effectuer les courses de personnes isolées qui n'étaient pas à même de se déplacer ou qui ne le pouvaient pas en raison de leur strict confinement.

Un des dangers est que le confinement sanitaire pratiqué dans de nombreux pays ne s'accompagne d'un confinement de la démocratie. C'est pourquoi il est important, y compris au niveau local, que les réunions de nos différentes instances se poursuivent par exemple par vidéo-conférences. C'est vrai aussi pour notre Congrès. Les réunions de nos trois commissions se dérouleront le 21 septembre 2020 et notre prochaine session du 26 au 29 octobre 2020. Nous avons plaidé pour qu'au cas où la pandémie ne le permettrait pas que nous tenions alors, sans plus tarder, nos réunions par vidéo-conférences. Nous avons fait la même proposition pour les réunions du Bureau du Congrès.

En espérant vous revoir toutes et tous prochainement en bonne santé, je vous souhaite de prendre bien soin de vous.

LE CONGRES PENDANT LE CONFINEMENT

La session du Congrès du mois de mars a dû être annulée en raison de la pandémie liée au coronavirus. La prochaine session plénière du Congrès aura lieu à Strasbourg du 26 au 29 octobre 2020. Le Bureau du Congrès a décidé que le renouvellement intégral du Congrès prévu initialement pour cette session d'octobre doit être reporté à la session du mois de mars 2021. Le Congrès a demandé au Comité des Ministres de permettre aux États membres de soumettre les propositions pour les nouvelles délégations jusqu'au 31 décembre 2020. Ainsi, le mandat actuel des membres du Congrès serait prolongé jusqu'à la session de printemps 2021 (actuellement prévue provisoirement du 23 au 25 mars 2021). Les trois commissions du Congrès se réuniront pour leur part en parallèle le 21 septembre 2020 pour l'examen et l'approbation des différents rapports.

LE MANUEL SUR LES DROITS DE L'HOMME

Harald Bergmann, Porte-parole thématique du Congrès sur les droits de l'homme au niveau local et régional, Middelburg, Pays-Bas

Durant ce temps d'incertitude et de préoccupation sur la propagation de la pandémie du Covid-19, j'espère que vous vous portez bien, ainsi que vos proches. Le bulletin électronique du groupe GILD nous donne l'excellente occasion de rester en contact et d'échanger sur notre travail au Congrès.

A la réunion de la Commission de monitoring à Metz au début de cette année, j'ai fait une présentation détaillée de la prochaine édition du Manuel sur les droits de l'homme qui aura pour sujet les droits sociaux. Nous avons déjà investi beaucoup de travail dans ce projet que nous souhaitons finaliser vers la fin 2020.

Les mouvements sociaux dénonçant les inégalités se sont amplifiés durant les dernières années. Je suis convaincu qu'en tant qu'élus locaux, nous devons agir sans délais dans le cadre de nos compétences dans le domaine des droits sociaux. Nous devons surmonter les inégalités entre les groupes sociaux dans la santé, l'éducation et la mobilité sociale. Nous devons contribuer à notre niveau à la construction d'une société juste et inclusive. Le Manuel sur les droits de l'homme nous guidera dans ce travail.

Le projet de manuel que j'ai soumis à votre attention commence par une introduction afin d'expliquer pourquoi les droits sociaux ont été choisis comme sujet de cette édition, et pourquoi ces droits sont pertinents pour le travail des élus locaux et régionaux.

Dans les chapitres suivants je définirai plus précisément le rôle et la responsabilité des autorités locales dans le domaine des droits sociaux dans les différents Etats membres du Conseil de l'Europe. Y figurent de nombreux droits tels que le droit à l'éducation, au travail, au logement, à la santé ou encore à la sécurité sociale. J'analyserai ensuite les principaux défis que rencontrent les élus locaux lorsqu'ils mettent en œuvre les droits sociaux. Comme dans le manuel précédent nous nous rapporterons aux exemples de bonnes pratiques de la mise en œuvre des droits sociaux au niveau local dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. En conclusion figurera une série de recommandations pratiques



destinées aux autorités locales et régionales pour mieux intégrer les droits sociaux dans leurs activités.

Ceux d'entre vous qui ont pu examiner le projet de manuel, savent qu'il contient déjà bon nombre d'exemples. De mon expérience avec le manuel précédent, je sais que la collecte d'exemples de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des droits sociaux est probablement la tâche la plus chronophage. J'ai besoin de votre aide pour mener à bien ce projet. J'invite chacun d'entre vous de partager votre expérience dans le domaine et les bonnes pratiques de vos pays que nous pourrions inclure dans le manuel. Merci d'envoyer vos propositions au secrétariat du Congrès.

Si les exemples sont trop nombreux – et je l'espère – nous pourrions décider par la suite si nous devons prioriser certaines sous-catégories des droits sociaux.

Je continuerai avec le secrétariat du Congrès notre travail à distance sur la base du projet que nous avons adopté et espère présenter la première version du manuel dès que la situation sanitaire en Europe s'améliorera. D'ici là je vous souhaite de rester en bonne santé !

>PROCHAINES REUNIONS :

GILD: le 26 octobre 2020

Congrès: 39^e session, les 27-29 octobre 2020

>NOUS CONTACTER : Tél: +33 3 8841 2682 email: maria.bigday@coe.int

Page web: <http://www.congress-political-groups.eu/en/5-ildg/>

